

assurer tous les avènements

Ref. 02-11581-01 | janvier 2015



## Trésor Prévoyance Comptavie 2 Toutes Causes

Protégez l'avenir  
de ceux que vous aimez

## Aidez à assurer des ressources suffisantes

pour vous  
et pour vos proches

Sur quelles ressources financières pourraient compter vos proches si vous veniez à disparaître avant eux ? Trop souvent aucune disposition n'est prise alors qu'il est si simple d'aider à assurer l'avenir de ceux que vous aimez.

### Une couverture large en cas de sinistre

Trésor Prévoyance Comptavie 2 Toutes Causes offre une couverture quelque soit la cause du décès de l'assuré<sup>1</sup>. Il garantit le versement d'un capital à votre (vos) bénéficiaire(s) désigné(s) en cas de décès quelque soit la cause de celui-ci ou à l'assuré lui-même en cas de perte totale et irréversible d'autonomie<sup>1</sup>, hors des cas d'exclusion.

### En plus du capital initial

Vous pouvez opter pour une garantie Capital relais complémentaire de 3 050 euros pour un bénéficiaire unique et nommément désigné. La mise en paiement est déclenchée sous 3 jours ouvrés dès réception du dossier complet par l'assureur<sup>1</sup>. Cette somme s'avérera utile à vos proches pour régler les premières dépenses. Le montant de vos cotisations évoluera chaque année. Vous pourrez si vous le désirez modifier la périodicité de vos cotisations.

Selon l'évolution de votre situation, vous pourrez augmenter ou diminuer le capital garanti<sup>1</sup>.



### Valérie

40 ans

Valérie veut plus que tout préserver l'équilibre de ses enfants, si jamais elle venait à disparaître. Avec son conseiller, elle évalue les ressources nécessaires et détermine un capital de 100 000 euros.

Sa cotisation mensuelle sera, pour la première année, de 26,93 euros<sup>2</sup>. Elle opte également pour la garantie complémentaire Capital relais afin que son conjoint puisse rapidement faire face aux premiers frais. À présent rassurée, elle se dit qu'elle a fait ce qu'il fallait.

## Protégez l'avenir de ceux que vous aimez

### Des capitaux majorés

Une option « Doublement - Triplement » permettra à votre (vos) bénéficiaire(s) désigné(s) de recevoir un capital doublé en cas de décès accidentel<sup>1</sup> ou triplé en cas de décès consécutif à un accident de la circulation<sup>1</sup>.

### Un conseil de proximité

Votre Conseiller est à votre écoute. Il analyse votre situation personnelle et vous guide vers la solution la plus adaptée.

Vous bénéficiez ainsi de l'expertise et de la sécurité proposées par le réseau salarié du premier assureur de personnes en France.



### Marc et Magalie

45 ans

Marc et Magalie sont mariés. Magalie ne travaille pas. Ils épargnent tous les mois pour leur retraite. Dans cette optique, ils ont souscrit un contrat d'assurance vie multisupports sur lequel ils effectuent des versements réguliers de primes.

Leur conseiller leur propose Trésor Prévoyance Comptavie 2 Toutes Causes. Ce contrat garantit le versement d'un capital en cas de décès de l'assuré.

Si Marc venait à disparaître avant elle, le montant qui serait versé permettrait à Magalie d'envisager plus sereinement l'avenir.

**Trésor Prévoyance Comptavie 2  
Toutes Causes est un contrat  
individuel d'assurance de  
prévoyance assuré  
par CNP Assurances et distribué  
par son réseau AMÉTIS®.**



Pour toute information, contactez le

**01 41 98 55 59**

(prix d'un appel local)

<sup>1</sup> Dans les conditions et limites des conditions générales du contrat Trésor Prévoyance Comptavie 2 Toutes Causes.

<sup>2</sup> Tarifs correspondant à des conditions normales d'admission applicables au 01/01/2015. Le montant des cotisations est fonction des caractéristiques des garanties choisies et de la périodicité retenue. Il est révisable chaque année en fonction des résultats du contrat.